



Bruxelles 30 novembre 2020

Madame Sophie Wilmes
Ministre des Affaires étrangères

Par e-mail

Nos références : 2020-11-30-UNCRPD-COSP-13-Retrait -BDF-CSNPH-
Délégation-BE
Votre correspondant : Olivier Magritte
Copie : Madame Karine Lalieux, Ministre en charge des personnes
handicapées

Objet : *UNCRPD – COSP-13 Participation du BDF et du CSNPH à la délégation
belge : impossibilité de fond*

Madame la Ministre

Depuis 2009, le Belgian Disability Forum asbl (BDF) et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) ont construit une relation de confiance avec le SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation à la Conférence des Etats parties (COSP) à la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

Celle-ci était basée sur la consultation de la société civile lors d'une réunion préparatoire organisée par les services du SPF Affaires étrangères et par la possibilité de relecture du projet de déclaration de la Belgique préalablement à la COSP dans le cadre de la « procédure silence ».

Le BDF et le CSNPH ont toujours respecté cette procédure et apporté leurs suggestions sur le texte. Certains éléments ont régulièrement été intégrés, d'autres pas. Au total, il a toujours été possible pour le BDF et le CSNPH de souscrire au contenu de la déclaration de la Belgique et de participer à la COSP en tant que membres de la délégation de la Belgique. Ce faisant, le BDF et le CSNPH apportaient clairement leur caution au contenu de la déclaration.

Pour la COSP-13 de cette année qui se tiendra du 1 au 4 décembre, le BDF et le CSNPH ont pu participer à la réunion de consultation de la société civile, le 10 novembre 2020 et leurs représentants ont été inscrits à la COSP-13 par les services du SPF Affaires étrangères. Mais ils n'ont pas été inclus dans le processus de rédaction de la déclaration de la Belgique.

Le contenu de la déclaration qui leur a été transmise le jeudi 26 novembre dernier à 16h45 était définitif et, malheureusement, il s'avère particulièrement faible par rapport aux thématiques sensées être abordées lors de la COSP-13 :

« Une décennie d'actions et de résultats pour un développement durable inclusif : mettre en œuvre la CDPH et l'Agenda 2030 pour toutes les personnes handicapées » :

- Aucune mise en perspective par rapport à l'agenda 2030
- La thématique de la table ronde 1 « handicap et entreprise » n'est pas abordée
- Mise en avant de la volonté du gouvernement wallon de progresser vers plus d'égalité de traitement pour les personnes handicapées de plus de 65 ans, le BDF et le CSNPH auraient souhaité disposer d'informations concrètes sur les avancées en la matière qui semblent se limiter actuellement à étendre la possibilité d'entretien de voitures électroniques, ce qui ne constituerait qu'une avancée modeste
- Organisation d'un « concours en matière d'Universal Design » à l'attention des étudiants en design et en architecture en Flandre ce qui est certainement une bonne chose en terme de conscientisation de ces futurs professionnels, mais ne relève pas d'une politique construite par rapport à la thématique de la table ronde 3 « Promouvoir des environnements inclusifs et accessibles aux personnes handicapées »

Il est particulièrement décevant de constater que la réunion de consultation de la société civile organisée le 10 novembre 2020 s'avère aujourd'hui n'avoir été qu'une réunion « pro forma ». Ce n'est pas du tout le mode de participation dans lequel le BDF et le CSNPH s'étaient engagés ces dernières années et qu'ils souhaitent voir se développer à l'avenir.

Au-delà du recul très net sur le plan de la confiance et de la participation, le BDF et le CSNPH constatent que le texte définitif n'est pas du tout satisfaisant. Dans ces conditions, il ne leur est pas possible de le cautionner et donc de prendre part à la délégation belge lors de cette COSP-13.

Vu les délais, il n'est plus possible pour le BDF et pour le CSNPH d'obtenir auprès des services de l'ONU la possibilité de participer à la COSP au titre d'organisation de la société civile. Un courrier expliquant les raisons de leur non-participation sera envoyé au secrétariat UNCRPD, à l'European Disability Forum et à l'International Disability Alliance.

Dans l'espoir que l'année 2021 nous permettra de reprendre un mode de collaboration plus constructif, fondé sur l'article 4.3 de l'UNCRPD, recevez, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures.



Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale



Pierre GYSELINCK
Président



Bruxelles 30 novembre 2020

